

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 18

**Artikel:** Souvenirs militaires  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186978>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :	
SUISSE : un an . . . 4 francs	
six mois . . . 2 francs	
ÉTRANGER : un an . . . 7 francs	

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c. Pour l'étranger, 20 cent.

### Souvenirs militaires.

Depuis un mois, les nouveaux établissements militaires de la 1<sup>re</sup> division sont ouverts, et l'on voit circuler dans nos rues les jeunes recrues qui, pendant quelques années, nous avaient abandonnés. Le vieux quartier militaire de la Cité est délaissé ; nos anciennes casernes, déjà, commencent à perdre leur caractère pittoresque et à changer d'aspect ; avant que la pioche des démolisseurs ait accompli son œuvre, consacrons un dernier souvenir à ces murs qui, durant trois-quarts de siècle ont abrité nos milices vaudoises, et jetons un regard sur le passé, non pour lui donner des regrets superflus, mais simplement pour le faire revivre quelques instants.

Les antiques casernes de la Cité nous ramènent aux jours les plus reculés de l'histoire lausannoise. Avant même que l'imposante cathédrale de Notre-Dame vint couronner la hauteur de la Cité, une modeste église, fondée en l'honneur de St-Thyrse, occupait le sommet de la colline ; là reposait, dit-on, le corps de Marius, notre plus ancien chroniqueur, et le premier évêque résidant dans nos murs ; la vénération des fidèles pour les vertus du pieux prélat fit oublier St-Thyrse et la chapelle prit le nom de St-Maire. Dans le cours des siècles, le vieil Evêché ne suffit plus à nos pasteurs spirituels ; il faut au prince-évêque de Lausanne un palais épiscopal qui puisse servir en même temps de château-fort ; l'emplacement de cette forteresse était tout indiqué : Guillaume de Menthonay fait démolir la petite église, que l'on rebâtit à quelque distance, sur le terrain occupé par la caserne n° 1, où l'on voit encore, encastées dans le mur, les armoiries de Guillaume de Challand, avec la date 1406. Lors de la Réforme, l'église de St-Maire disparaît avec d'autres, et le gouvernement bernois la fait transformer en grenier.

Dès les premiers temps de la révolution vaudoise, le nouveau pouvoir s'occupe des institutions militaires ; les nombreux passages de troupes françaises grevaient lourdement les particuliers, bien qu'à certains moments on eût utilisé les églises, le magasin à bois du Chemin-Neuf, et même les auditores du Collège, au grand contentement des écoliers que, sans doute, les cris stridents du clairon attirent plus volontiers que la voix docte et posée de leurs régents. La Chambre administrative du canton du Léman décide de faire une caserne du grenier de St-Maire ; le 12 novembre 1798, les plans présentés par le citoyen architecte Perregaux sont approuvés et l'on se met à l'œuvre. En avril 1799, les travaux de transformation sont suffisamment avancés pour que la troupe s'y installe, et ce sont nos bataillons du Léman, si appréciés de Masséna, qui inaugurent nos premières casernes. Les premières, les compagnies Bessière et Comte y logent quelques jours avant leur départ pour l'armée du Rhin, tandis que des collations et la musique attirent, dans la salle des Deux-

Cents, la foule des volontaires qui s'enrôlent dans les auxiliaires. Quant à nos bons amis et libérateurs de la Grande Nation, l'installation des casernes ne paraît pas avoir été de leur goût ; ils préféraient l'hospitalité particulière ; c'est ainsi que le 20 mai 1799, à l'arrivée du 9<sup>e</sup> régiment de hussards, les officiers refusaient catégoriquement de caserner leurs hommes, en déclarant, avec un suprême mépris, que les casernes n'étaient point faites pour les hussards ; le dédaigneux colonel de ce régiment était galant, néanmoins ; chaque jour il envoyait sa belle musique, fort admirée de nos citadins, jouer des contredanses sur la Palud, non point, il faut bien le dire, pour charmer les oreilles des municipaux, mais en l'honneur de sa parente, la jolie M<sup>me</sup> Bonafou.

Les armées étrangères ont quitté le sol de la patrie, et le canton de Vaud entre dans une période de calme. Le 10 juin 1803, après avoir adopté la loi d'organisation militaire, le Grand Conseil décide l'établissement, à Lausanne, d'une école militaire ; modestes en sont les débuts : le corps des instructeurs compte un lieutenant et un sergent d'artillerie, un lieutenant, un adjudant sous-officier et deux sergents d'infanterie, émargeant au budget une somme annuelle de 3696 fr. La petite armée vaudoise était forte de 8000 hommes d'élite et le surplus de la milice était versé dans des compagnies de réserve. Chaque compagnie d'élite était appelée, à tour de rôle, pendant un mois, à l'école militaire, et la solde, pour tout le service annuel, ne se monte qu'à 28,572 fr. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces chiffres de début de ceux de l'année 1874, qui a précédé la mise en vigueur de la nouvelle organisation militaire, en se souvenant qu'à cette époque, les cantons avaient été déchargés déjà de l'instruction des armes spéciales. Malgré cela, les dépenses du Département militaire atteignaient la somme de 1,099,548 francs 35 c. ; le corps d'instructeurs comprenait huit instructeurs permanents, avec un traitement annuel de 19,000 fr., laissant de côté quelques instructeurs temporaires ; les troupes vaudoises comptaient 30,049 hommes, dont 8474 hommes d'élite, et l'instruction absorbait la somme de 259,802 fr. 35 c., pour les écoles cantonales d'infanterie et les cours de répétition cantonaux seulement.

Petit à petit, les rudiments d'organisation militaire de 1803 se développent ; le 8 juin 1804, on décide la transformation du ci-devant château de Morges en arsenal, et l'on y installe l'école d'artillerie, transférée plus tard à Bière, ainsi que l'école des chasseurs à cheval. On voit même créer des corps aujourd'hui disparus et dont bien peu de personnes ont gardé le souvenir : quels grands travaux ont accompli ce corps du génie, ces matelots-pontonniers levés en 1813 sur les rives du Léman et du lac d'Yverdon (*sic*), et coiffés d'un casque à panache noir ? leurs descendants sans doute sont nos habiles pontonniers

de la 1<sup>re</sup> division, cette troupe d'élite que si longtemps on nous a refusé l'honneur de fournir ; les liquettes de pêcheurs formaient probablement tout leur matériel. Par quels exploits s'est distinguée cette compagnie d'artillerie à cheval de 1814 ? ces uniformes voyants : la botte à la hussarde, le pantalon hongrois à trèfle, l'aiguillette d'or et le brandebourg ont-ils brillé ailleurs qu'à la revue ? Il est vraiment dommage que l'on n'ait pas eu l'idée de former un musée historique de tous ces uniformes démodés et disparus. Nous y aurions revu ce chapeau trousse, ces plumes et ces panaches multicolores, dont nos grands-pères ramassaient les débris à la suite du pas de charge qui terminait l'inspection, puis le shako évasé de 1815, la seille à compôte de grotesque mémoire, véritable magasin de vivres, surmonté d'un énorme pompon. Les élégants cependant apportent quelque fantaisie dans la coiffure ; les foudres lancées par l'Inspecteur général des milices, n'empêchent pas l'apparition du shako en cylindre parfait qui s'abaisse, s'incline, se rétrécit au sommet et se rapproche de plus en plus du képi actuel.

C'est l'époque des manœuvres posées et tranquilles ; quoi de plus beau qu'un rang bien aligné de croisées blanches, qu'une troupe exécutant le commandement de « présentez armes ! », que nos gendarmes seuls ont conservé. Que de temps employé à ces exercices de parade, qui avaient bien leur bon côté à certains points de vue. La chose était surtout importante quand le Grand Conseil était assemblé ; avec quel soin on enseignait à l'officier de garde le salut du sabre en tierce-quarte qu'il devait détacher avec élégance au très-honoré M<sup>r</sup> le landamman en charge lorsqu'il quittait cérémonieusement le château pour aller présider le Grand Conseil, en passant devant la garde sous les armes et les tambours battant aux champs ! Quel honneur pour le simple piou-piou, d'aller monter sa faction à la porte du landamman, qui, parfois, moins rigide, faisait placer un escabeau sur le trottoir, et admettait dans sa cuisine un soldat galant. Par contre, on recherchait beaucoup moins le poste d'Ouchy, et l'on redoutait d'être placé en sentinelle à la poudrière où, isolé, on était en butte aux niches des gamins d'Ouchy qui, trop souvent, au gré des superstitieux, faisaient apparaître des revenants et gémir des fantômes.

L'école de soldat, l'école de peloton, de bataillon, le service d'infanterie légère et le service de place, formaient la base de l'instruction à laquelle on consacrait 3 heures le matin et 3 heures le soir.

Dès 1819 déjà, on se plaignait de l'exiguité des locaux ; ce n'est cependant qu'en 1830 que l'on développe nos établissements militaires, en faisant des réparations à la caserne n° 2 et en achetant pour 48,000 francs les trois maisons qui, démolies récemment et tombant de vétusté, ont servi jusqu'à ces dernières années à la gendarmerie.

Les années 1832 et 1833 virent s'opérer une transformation complète dans le système d'instruction des milices ; jusque-là, on avait conservé le système introduit en 1803 de l'appel successif, pendant un mois, de toutes les compagnies, à tour de rôle ; il est inutile d'insister sur la défectuosité de ce mode d'instruction ; le tour de service ne revenait que tous les six ou huit ans, et des hommes pouvaient être appelés à un service actif sans avoir jamais assisté à une école. L'essai fut heureux, et la loi du 15 décembre 1834 introduisit définitivement les écoles de recrues, auxquelles étaient appelés, pendant 21 jours, des détachements des jeunes gens recrutés l'année précédente ; à côté de ces écoles de recrues, on organisa une école pour les officiers nouvellement nommés, une école pour les chefs de bataillon, majors, adjudants-majors et quartiers-maîtres, et enfin des camps d'instruction pour

deux bataillons d'infanterie et deux compagnies de carabiniers, réunis tous les deux ans pendant une quinzaine de jours. Bière devint bientôt le siège de ces camps ; en même temps, on obligea les hommes du dépôt à six exercices par an.

Cette organisation est restée sensiblement la même jusqu'à nos jours ; on retrouve dans nos lois subséquentes les mêmes principes ; on ne fait guère que prolonger la durée des écoles de recrues et perfectionner l'instruction des corps par les camps d'instruction et les rassemblements de troupes fédéraux et cantonaux. En 1842, on se préoccupa des hommes, qui, à cause de leur âge, pouvaient entrer directement dans la réserve, et, amère dérision, on nomme *Corinthiens* ces braves pères de famille que leurs passions éteintes auraient du préserver du soupçon d'aller goûter les dangereuses voluptés de Corinthe. Ce sont encore les beaux jours des grandes revues, où, au milieu d'un frémissement général, apparaît le Préfet en grand costume, avec son tricorne, l'épée et l'écharpe verte et blanche, soulevant les applaudissements de la troupe par son discours patriotique, et le plus souvent trop flatteur pour ses auditeurs. Honneur à l'officier qui, dans ces circonstances mémorables, savait commander et faire exécuter sans accrocs, le bataillon carré face en dedans ; on n'y parvenait pas toujours du premier coup ; celui qui réussissait, était certain d'être noté pour l'avancement.

Malgré les réparations successives et les agrandissements, les vieilles casernes de la Cité ne répondraient guère à ce qu'on pouvait attendre d'un établissement militaire ; dès 1836 déjà, les commissions de gestion du Grand Conseil multiplient leurs observations ; ce sont de vieilles mesures de constructions qui devaient faire rougir de honte, et plus on avance, plus les épithètes deviennent de moins en moins gracieuses. Il faut bien l'avouer, la surveillance n'était pas des plus faciles, les officiers ne pouvant être logés dans les casernes, étaient obligés de chercher un gîte, qui chez Bize, qui à la Tournette et dans les environs. La propreté laissait à désirer ; la fontaine, qui servait aux ablutions, était dans un voisinage suspect de la cuisine ; d'autres locaux indispensables étaient singulièrement primitifs ; enfin l'aspect extérieur des casernes sur le vallon du Flon, quoique éminemment pittoresque, ne prêtait pas à l'admiration.

En 1860, la place de Beaulieu était achetée par l'Etat et la ville comme place d'exercice, et dès cette époque déjà, il était question d'y transporter les casernes ; le Conseil d'Etat cependant préférait conserver les établissements militaires à la Cité et y proposait des constructions nouvelles. Comme on le sait, la question fut ajournée et on se décidait à élever les casernes de Bière ; puis, les projets de révision de la Constitution fédérale firent temporairement bien des années encore. La nouvelle organisation militaire adoptée, nos casernes sont abandonnées pour celles de Genève par l'infanterie de la 1<sup>re</sup> division. En 1877, le canton de Vaud fait des démarches pour obtenir de nouveau les établissements militaires, et la convention conclue avec la Confédération est approuvée par le peuple le 4 novembre 1877, par 16181 voix contre 2914 ; enfin le 25 mai 1878, à la suite d'une votation quelque peu compliquée, Lausanne était désignée comme siège des casernes à établir à la Ponthaise.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'on quitte une vieille maison ; on peut ne pas y avoir trouvé le confort des habitations modernes, mais on y laisse des souvenirs qu'on ne rencontrera pas ailleurs. Que de souvenirs se pressent dans l'esprit devant ces bâtiments qui portent encore le nom de casernes ! que de figures dispa-

rues, mais non oubliées, reviennent nous retracer quelques pages de notre histoire ! Muret-Grivel, le premier inspecteur général des milices, auquel le Grand Conseil votait un sabre d'honneur, le colonel Dériaz, un vieux soldat, le général Guiguer de Prangins, les deux Veillon, Duplessis, Ducrét, et tant d'autres figures aimées et respectées. Sans doute, notre petite armée n'était instruite que d'une manière incomplète ; il lui manquait bien des choses ; n'oubliions pas cependant que ceux qui ont reçu là-haut, à la Cité, leur première éducation militaire, ont fait noblement leur devoir ; c'est de là que partaient au début de la révolution de 1798 ces vaillants Léman qui, après avoir combattu avec Masséna, prirent part aux grandes guerres de la République et de l'Empire, et allèrent verser leur sang en Espagne et en Russie ; là furent instruits ceux qui, en 1814, étaient prêts à sacrifier leur vie pour maintenir l'indépendance menacée du jeune canton ; ceux qui, en 1838, avec leurs camarades de Genève, et partageant l'indignation de Monnard et de Rigaud, ne voulaient pas proscrire un de leurs compatriotes ; ceux qui, en 1856, volaient aux frontières du Rhin et ceux qui, plus récemment, protégeaient en 1870 la neutralité de la patrie. Voilà les souvenirs que nous rattacherons à ces bâtiments qui vont disparaître, le passé que n'ont pas encore les casernes de la Ponthaise. Puissent ceux qui en sortiront, accomplir leur devoir aussi généreusement que leurs prédecesseurs.

#### Argent de poche.

Il y a une foule de gens qui, s'ils faisaient, au bout d'un certain nombre d'années, le compte de leurs petites dépenses de poche, seraient réellement étonnés — et bon nombre éprouveraient d'amers regrets — en songeant à ce qu'ils posséderaient, s'ils avaient fait un meilleur emploi de leur argent.

Il n'est pas ici question des prodiges, de ceux qui passent, jour et nuit, leur temps dans les établissements publics, mais plutôt de celui qui, journallement, s'accorde le plaisir de prendre, au café, un apéritif avant son dîner, un vermouth, par exemple, puis, la tasse et quelques cigares après ce repas, pour activer la digestion; enfin, un verre de vin dans le courant de l'après-midi ou de la soirée.

Faisons, au prix du jour, le compte de la dépense, à la fin de la journée : Vermouth, 20 c.; tasse de café, 20 c.; 4 cigares, 20 c.; demi-litre de vin, 60 c.; total, 1 fr. 20 c., somme qui n'est pas énorme. Multiplions par 365 jours, nous arrivons au joli chiffre de 438 francs au bout de l'année. Nous laissons de côté toutes les dépenses extraordinaires faites le samedi soir, l'après-midi d'un dimanche pluvieux, etc.

Admettons que celui qui a contracté ces habitudes ait commencé à l'âge de 20 ans, et voyons ce que cette dépense annuelle de 438 fr. serait devenue si, à la fin de chaque année, elle avait été déposée dans un établissement financier, au 5 %, et qu'on ait laissé accumuler les intérêts :

Au bout de 5 ans, elle se serait élevée à fr. 2,418 84

» 10 »	»	» 5,500 69
» 15 »	»	» 9,440 65
» 20 »	»	» 14,469 15
» 25 »	»	» 20,886 93

Ainsi, arrivé à l'âge de 45 ans, il aurait à sa disposition un capital de 21,000 francs environ, qui, très probablement, lui serait fort utile.

Trois de nos élégantes, de retour de visite, causaient avec animation au coin de la place de St-François.

Vint à passer une jeune dame, mise avec un goût parfait, et portant, sur toute sa personne, un cachet de véritable distinction.

— Avez-vous vu ?... quelle délicieuse toilette ?... interrogea la plus jeune du trio, qui n'avait aucune raison pour envier le bien d'autrui.

— Sans doute, ma chère, répond la seconde, mais quand vous saurez que cette charmante personne est la femme de M. X., l'un des plus grands fabricants d'horlogerie du canton de Neuchâtel, vous serez moins surprise. Car vous savez aussi bien que moi que toutes les dames de St-Imier, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, se font habiller directement à Paris, et que, dans leurs réunions choisies, le bel esprit et la grande toilette sont de rigueur.

La troisième, qui, jusque-là, n'avait pas ouvert la bouche, répliqua d'un ton aigre-doux, qui ferait supposer que son âge et sa tournure lui interdisaient toutes prétentions :

« — Quant à moi, je ne trouve rien de plus naturel que, dans un pays d'horlogerie, on fasse tout pour la montre !...

Les trois amies se séparèrent en riant.

Voici la réponse au problème posé dans notre précédent numéro :

Mon fils, né en 1877, a cinq ans. Je suis né en 1833 et mon père en 1788. — Ont envoyé la solution : MM. Henry, à Peseux; Crottaz, à Daillens; von Gunten, à Yverdon; G. Stroh, à Marseille; H. Dubois, à Oron; L. Martin, à Neuchâtel; H. Trippod, à Lausanne; Ankenmann, Genève; E. Deppiraz, à Clarens.

Nous rappelons que les solutions pour les problèmes, énigmes ou charades, etc., sont reçues jusqu'au mercredi soir.

#### Problème-énigme.

Trois ménagères apportent des œufs au marché ; la première en a 12, la deuxième 24, et la troisième 36. Elles vendent leurs œufs en deux fois, à des prix différents, mais qui sont les mêmes pour chacune d'elles, et elles retirent toutes la même somme.

Comment cela peut-il arriver ?

#### Les deux cousins.

(Suite et fin.)

Charlotte, d'une nature moins délicate, échappa au péril, quoiqu'elle se tint constamment au chevet de sa cousine, avec cette abnégation qui était une des vertus saillantes de sa belle âme. Elle s'imposa la tâche fatigante et dangereuse de veiller sans relâche aux moindres besoins de sa chère parente, et eut la douce récompense de voir Clarisse ressentir pour elle l'amitié la plus profonde et modifier, même avec avantage, tous ses autres sentiments, en s'apercevant enfin que les qualités morales avaient bien plus de valeur que cette fragile beauté